

INSTALLATIONS PORTUAIRES DE BECANCOUR
ET AIRE DE STOCKAGE

ETUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT

7. MESURES COMPENSATOIRES

Compte tenu que les travaux réalisés en 1978 ont occasionné des perturbations importantes sur le milieu, notamment la perte d'habitats fauniques et une forte modification du substrat original aux alentours de l'aire de remplissage, il importe de remédier à ces impacts par des mesures compensatoires au niveau d'habitats non touchés.

Ainsi, dans un premier temps:

- une bande de terre riveraine de 60 m de largeur à partir de la ligne des hautes eaux devra être conservée intacte sur toute la longueur des terrains appartenant à la SPICQ entre le quai et la rivière Bécancour. Cette zonation devrait faire l'objet d'une réglementation au niveau du Conseil d'administration de la SPICQ;
- le ruisseau situé à l'est de la rivière Bécancour devra être conservé dans toute son intégrité lors du développement de ce secteur du parc industriel; il s'agit du ruisseau du Petit Chenal d'en Bas.

De plus:

- considérant le potentiel très élevé de la plage sablonneuse sise à l'extrémité nord-ouest de l'île Montesson, la confection d'un plan d'aménagement du secteur à des fins récréatives est recommandé. Les infrastructures projetées devront toutefois tenir compte des contraintes techniques associées au fait que ce secteur est en partie inondé au printemps.

La plage dont il est question est actuellement déjà très fréquentée et les baigneurs utilisent la zone où les eaux de la rivière Bécancour rejoignent celles du fleuve. Notons que la rivière Bécancour rencontre la plupart des critères d'une eau propice à la baignade; en 1975, seul le taux de coliformes se situait quelque peu au-delà de la valeur critique (Gouin et Malo, 1976b). Le site offre également d'autres attraits. En effet, la proximité du chenal de navigation (à 300 m à peine de la plage) permet le spectacle impressionnant des navires qui y circulent.

Le plan d'aménagement devrait prévoir des espaces de stationnement près de la plage afin d'assurer la propreté et la

tranquillité de celle-ci. Des sites appropriés sont effectivement disponibles dans les boisés adjacents.

Enfin, il apparaît que la zone offre la possibilité d'implanter un terrain de camping de type semi-aménagé, avec les services essentiels minimum. Ce terrain n'accorderait donc essentiellement que des tentes.

La SPICQ pourrait offrir, par voie de soumissions publiques, la gestion de ces aménagements à une personne ou un groupe responsable à qui elle assurerait en revanche un certain profit par le biais de revenus tirés directement des aménagements créés.

Nous recommandons également de consulter la Société d'aménagement de l'Outaouais, organisme para-public, familier avec ce type de gestion qu'elle pratique d'ailleurs déjà pour des aménagements similaires.

- la SPICQ devrait également contacter Canards Illimités afin d'évaluer les possibilités d'aménagement pour la sauvagine des terrains avoisinant l'embouchure de la rivière Bécancour, et de les réaliser, le cas échéant.
- la SPICQ devrait accentuer son programme de location des terres encore non-utilisées, notamment en le faisant connaître au public. Le bail de location devrait, par ailleurs, préciser le type d'utilisation permise au locataire, celui-ci étant évidemment fonction du potentiel et des contraintes des terres considérées. Une priorité devrait être accordée aux terres sises le long du fleuve entre le quai et la rivière Bécancour. Cette mesure permettrait de faire profiter des terres à fort potentiel agricole tout en maintenant le type d'habitat essentiel à la nidification et à la fréquentation de la sauvagine dans ce secteur.

Enfin:

- une rampe de mise à l'eau devrait être aménagée aux limites du parc industriel pour accommoder essentiellement les pêcheurs et les chasseurs qui affectionnent depuis longtemps ce secteur.

